

Délibération affichée,  
rendue exécutoire,  
après transmission au  
Contrôle de la Légalité  
le : 19/02/15

## DEPARTEMENT DES YVELINES

AR n° : 078-227806460-20150213-lmc185040-DE-1-1

**CONSEIL GENERAL**

Séance du vendredi 13 février 2015

**POLITIQUE C03 SOUTENIR LE PARCOURS DE FORMATION DES JEUNES YVELINOIS**  
**PROGRAMMATION DE TRAVAUX DE RESTRUCTURATION**  
**ET EXTENSION AU LYCÉE INTERNATIONAL DE SAINT**  
**GERMAIN-EN-LAYE ET AU LYCÉE FRANCO-ALLEMAND DE BUC**

LE CONSEIL GENERAL,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération du Conseil Général en date du 11 avril 2008 relative à la réalisation d'études et de diagnostics et à une mission de programmation en vue de la restructuration et de l'extension des deux lycées internationaux de Buc et Saint Germain en Laye,

Vu la délibération du Conseil Général en date du 18 décembre 2008 concernant le plan pluriannuel 2010-2016 des investissements relatifs aux collèges publics et établissements internationaux,

Considérant que la complexité technique de l'opération de réhabilitation-extension du Lycée Franco-Allemand de Buc, ainsi que les contraintes liées au respect des délais de livraison pour réduire la durée de fonctionnement du lycée dans des bâtiments préfabriqués, justifient la dévolution des travaux à une entreprise générale ;

Considérant que les motifs d'ordre technique, dont l'importance des travaux dans un établissement accueillant jusqu'à 3 500 personnes et pour lequel le fonctionnement doit être maintenu en toute sécurité pour les élèves et les adultes, rendent nécessaire l'association de l'entrepreneur aux études de l'opération de restructuration-extension du Lycée international de Saint Germain en Laye exigeant de faire appel aux moyens et à la technicité propres aux opérateurs économiques et donc le recours à un marché de conception-réalisation ;

Vu le rapport de Monsieur le Président du Conseil Général,

Sa Commission Equipement entendue,

Sa Commission des Finances et des Affaires générales consultée,

APRES EN AVOIR DELIBERE

Adopte les opérations de travaux ci-après dans les lycées internationaux de Buc et Saint Germain en Laye :

- Réhabilitation-extension du Lycée Franco-Allemand situé 7, rue Collin Mamet à Buc, pour un montant total prévisionnel de 42 840 000 € TTC,

- Acquisition et travaux d'aménagement d'un bâtiment modulaire pour l'école primaire du Lycée Franco-Allemand de Buc, pour un montant total prévisionnel de 677 000 € TTC,
- Réhabilitation-extension y compris logements du Lycée International situé 2, rue du Fer à Cheval à Saint Germain en Laye, pour un montant total prévisionnel de 72 752 000 € TTC.

et décide de l'individualisation des autorisations de programme correspondantes.

Autorise Monsieur le Président du Conseil Général à effectuer au nom du Département toute demande d'autorisation de construction ou d'aménagement et à signer les actes et tous les documents à intervenir concernant ces opérations.

Autorise Monsieur le Président du Conseil Général à solliciter des subventions auprès du Conseil Régional d'Ile de France et d'autres organismes financeurs éventuels et à conclure, le cas échéant, avec ces partenaires une convention relative à ces financements.

Dit que les crédits nécessaires sont inscrits au chapitre 23 article 231312 et 23181 du budget départemental 2015 et suivants.